

Budget primitif 2019

Note sur les informations financières essentielles

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le vote du budget de Lorient agglomération, établissement public de coopération intercommunale, répond à plusieurs principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Lorient Agglomération vote son budget en février afin d'engager les projets et de verser les subventions aux associations dès le début de l'année. Le budget 2019 sera voté le mardi 5 février 2018.

2. Lorient agglomération, dont la population est de 216 767 habitants (population DGF, fiche de notification 2018), compte 1 budget principal et 8 budgets annexes. Le budget consolidé s'équilibre à 233,39 millions d'euros en fonctionnement et 138,917 millions d'euros en investissement, soit un total de : 372,307 millions d'euros pour 2019.

▫ **Le budget principal** retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et avec un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

▫ **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus et du transport maritime ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers, et par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP).

▫ **Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif** : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **Le budget annexe des ports de plaisance** : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.

▫ **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** : Lorient Agglomération intervient en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.

▫ **Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la gare** créé en 2014. Lorient Agglomération est aménageur de cette ZAC.

▫ **Le budget Energies** est créé par délibération du 16 octobre 2018. Ce budget géré en régie à autonomie financière retrace les activités de production et de vente d'énergie électrique et gazière.

3. Chacune des 2 sections (investissement et fonctionnement) du budget primitif doit obligatoirement être équilibrée en dépenses et en recettes. Au budget primitif 2019, les équilibres budgétaires se situent aux niveaux suivants :

4. Chaque budget (principal ou annexe) doit dégager des ressources suffisantes (épargne ou autofinancement) de sa section de fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement du capital de sa dette et pour financer ses investissements.

5. L'établissement ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

La DGF perçue par Lorient agglomération :

En 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 16,122 millions d'euros, soit un montant relativement stable par rapport à la DGF notifiée en 2018 (16,1 millions d'euros), étant précisé que ce montant notifié est inférieur aux prévisions du BP 2018 compte-tenu d'une anticipation de valeur de point qui était trop élevée par rapport à la réalisation.

Le montant de DGF 2019 représente 12,369% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (130,375 millions d'euros).

Les orientations pour l'année 2019 demeurent dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années, tout en intégrant le plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

1. **Ne pas augmenter les impôts locaux :** Lorient Agglomération n'a pas augmenté ses principaux taux d'imposition depuis 2011. Ce sont les effets de la convergence des taux d'imposition qui amènent les taux de foncier bâti et non bâti à progresser légèrement sur le territoire de l'ex-communauté de communes de Plouay et à diminuer légèrement sur le périmètre des 19 communes de l'ex-communauté du pays de Lorient. En 2019, le taux de TEOM n'augmente pas si l'on exclut le processus de convergence des taux des deux anciennes intercommunalités qui composent aujourd'hui Lorient agglomération.

La comparaison des taux de Lorient agglomération avec les taux moyens des communautés d'agglomération françaises confirme son bon positionnement :

	Taux moyens *	Taux Lorient agglomération
Taxe d'habitation	9,09%	9,14%
Taxe foncière sur le bâti	1,35%	0,488%
Taxe foncière sur le non bâti	4,91%	3,18%
Cotisation foncière des entreprises	26,41%	24,71%
TEOM	9,84% (groupements à fiscalité propre)	Taux moyen pondéré : 9,54% Ex CAPL : 9,53% Ex CC de Plouay : 9,82%

* *Taux moyens 2017 des communautés d'agglomération.*

2. **Maîtriser fortement les dépenses réelles de fonctionnement** pour respecter le plafond contractualisé avec l'Etat.
3. **Maintenir un niveau d'investissement élevé** pour doter l'agglomération des équipements structurants nécessaires à son développement : tous budgets confondus (principal, annexes, autonome), les dépenses d'équipements 2019 représentent un budget de 80,9 millions d'euros.

Ventilation des dépenses d'équipement et d'aménagement 2019 entre les divers budgets :

Dépenses d'équipement et d'aménagement 2019	Montants
Budget principal	50,79 millions d'euros
Budget des transports	5,344 millions d'euros
Budget de l'eau	7,943 millions d'euros
Budget des ports de plaisance	5,784 millions d'euros
Budget des Parcs d'Activités Economiques *	5,911 millions d'euros
Budget de l'assainissement collectif	8,853 millions d'euros
Budget assainissement non collectif	0,010 million d'euros
Budget Zac de la Gare *	0,427 million d'euros
Budget Energies	2,150 millions d'euros

* *Sur les budgets annexes des Parcs d'Activités Economiques et de la ZAC de la Gare, des dépenses d'aménagement sont prévues, pour respectivement 5,911 millions d'euros et 0,427 millions d'euros. Cependant, elles ne sont pas considérées comme des dépenses d'équipement relevant de la section d'investissement, car la comptabilité de stock impose de les imputer en section de fonctionnement.*

La masse salariale :

La masse salariale évolue de 1,04% sur le budget principal, c'est-à-dire sur le périmètre de contractualisation financière avec l'Etat.

Au total, tous budgets confondus, la masse salariale est de 33,228 M€ au BP 2019. Elle évolue ainsi de 2% entre le budget primitif 2018 (32,546 M€) et le budget primitif 2019. Cette évolution de la masse salariale est donc maîtrisée, elle était de 4% aussi bien sur le budget principal que tous budgets confondus entre 2017 et 2018.

Elle est ventilée entre les budgets de la manière suivante :

Masse salariale BP 2019	2019
----------------------------	------

Budget Principal	26,082 M€
Budget Transports urbains	0,425 M€
Budget Eau	4,007 M€
Budget PAE	0,15 M€
Budget Assainissement collectif	2,219 M€
Budget Assainissement non collectif	0,271 M€
Budget Energies	0,074 M€
Total	33,228 M€

La situation financière de la communauté d'agglomération :

Lorient agglomération dispose d'une situation financière saine ; elle se caractérise par plusieurs éléments :

1. Une épargne brute de 22,483 M€ dégageant, après remboursement du capital de la dette pour 12 M€, une épargne nette à 10,483 M€ (budget principal), en très nette augmentation par rapport aux exercices 2017 et 2018 (637 000 euros au BP 2017, 2,986 millions d'euros au BP 2018).
2. Un délai de désendettement (= encours de la dette / épargne brute) s'élevant à 6 années au 1^{er} janvier 2019 (tous budgets) alors que ce ratio était de 7,7 années en 2017 et 6,9 années en 2018
3. Une dette bien sécurisée puisque 94,23 % de l'encours est positionné sur des emprunts à taux fixes ou variables classiques. Il n'y a pas d'emprunts toxiques générant des taux d'intérêts élevé (tous budgets).
4. Un encours de dette contenu : le montant d'emprunt réalisé est réajusté en cours d'année, en fonction des besoins effectifs. Il a évolué de 213,658 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018 à 205,876 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 (tous budgets).

Les équilibres au budget primitif 2019 pour chaque budget :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Principal	132,255 M€	79,590 M€
Transports Urbains	40,616 M€	6,890 M€
Eau	23,747 M€	12,593 M€
Ports de Plaisance	2,935 M€	7,922 M€
Parcs d'activités économiques	14,146 M€	14,029 M€
Assainissement collectif	16,606 M€	13,843 M€
Assainissement non collectif	0,708 M€	0,010 M€
ZAC du quartier de la Gare	1,782 M€	1,885 M€
Energies	0,595 M€	2,155 M€
Total	233,39 M€	138,917 M€

Les investissements majeurs sur le budget principal pour 2019 :

Programme d'investissement	BP 2019
CONSTRUCTION STEP PORT DE PECHE	3 726 000
TCSP-2EME TRANCHE	3 503 200
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	3 158 040
GARE PEM	2 977 759
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	2 300 000
BASE DE SOUS-MARINS-2NDE TRANCHE	1 857 900
REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL	1 840 000
CENTRE DE SECOURS DE KERVARIC	1 801 465
COLLECTE SELECTIVE	1 542 279
FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	1 350 000
STEP PORT DE PECHE	1 300 000
PARKING SUD QUARTIER DE LA GARE ACQUIS VEFA	1 277 535
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	1 253 000
GARE PEM - BATIMENT TERTIAIRE	1 166 000
BSM - K2 - STUDIOS REPETITION MUSIQUE ACTUELLE	949 000

Les investissements majeurs sur les budgets annexes pour 2019 :

Programme d'investissement	BP 2019
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE SECTEUR RIVE GAUCHE ET EST	2 592 500
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE SECTEUR OUEST	2 529 586
OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE GROIX	2 309 267
RESEAU BIOGAZ	2 150 000
PORT DE KEROMAN	2 055 000
MATERIEL ROULANT	2 000 000
RESEAUX EAU POTABLE SECTEUR OUEST	1 921 000
PORT DE PORT-LOUIS - ANSE DU DRIASKER	1 814 500
RESEAUX D'EAU POTABLE SECTEUR RIVE GAUCHE ET EST	1 559 300
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE COET ER VER BLAVET	1 223 849
MATERIEL DE NAVIGATION	1 200 000
SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION	1 000 000
PORT DU KERNEVEL	695 000
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE LORIENT	650 906
STATION D'EPURATION GROIX	559 400